# PERSPECTIVES MOC

Bimestriel du MOC Luxembourg

février - mars 2018

PB-PP

BELGIE(N) - BELGIQUE

11/698 Numéro d'agréation P501162 Numéro de Dépôt Arlon 1

Numéro 103

## EDITO Les enjeux du SDT

Le Gouvernement wallon est actuellement occupé à rédiger le Schéma de Développement du Territoire (SDT) de la Wallonie. Ce schéma, destiné à remplacer le SDER de 1999, est l'outil d'élaboration de la stratégie du développement du territoire de la Wallonie.

Parfois considérées comme techniques réservées aux initiés, les questions d'aménagement du territoire sont pourtant éminemment politiques. D'une part, les décisions prises sont souvent la transcription au sol des rapports de force qui existent dans notre société et donc des inégalités qui la traversent. D'autres part, les options reprises dans le SDT concernent de nombreux sujets (développement de l'habitat, économique, énergétique, utilisation du sol, etc.) et impacteront les citoyens pour les 20 à 30 prochaines années.

Depuis de nombreuses années, le MOC suit ces questions, notamment à travers les travaux d'un groupe de travail. Aussi, souhaitons-nous partager plusieurs points d'attention:

#### 1. La consultation citoyenne

Il est essentiel que les citoyens aient un droit de regard sur cet outil qui impactera leur vie quotidienne. Or, bien que le processus du SDT s'intitulait «Construisons ensemble le SDT», force est de constater que la consultation est cosmétique. Elle ne porte que sur la mise en oeuvre du projet, en excluant les objectifs. De plus, seuls les citoyens ayant participé aux ateliers ont le droit de remplir un formulaire, dans un laps de temps très court.

#### 2. La cohésion sociale

La cohésion sociale est un objectif fondamental. Or, elle n'est reprise dans aucun des 20 objectifs du SDT. À l'heure où notre société compte de plus en plus d'exclus dont de nombreux jeunes, il est essentiel de faire de cette question un enjeu central du développement territorial wallon, assorti d'objectifs ambitieux en matière d'accès au logement et à l'énergie. La cohésion sociale inclut

également la cohésion territoriale : la Région doit veiller au développement solidaire de l'ensemble territoires et accorder une attention aux zones défavorisées, particulière voire sinistrées. C'est notamment important pour les territoires vulnérables, voire en déshérence, de la bordure frontalière française, confrontée aux relations transfrontalières bien inégales et souvent peu prometteuses pour une grande partie de la population. Il est ainsi essentiel de donner à chaque partie du territoire la possibilité de se développer en veillant à la solidarité et au partenariat entre ces territoires.

#### 3. La mobilité

La mobilité est présente à travers l'objectif « Soutenir les modes de transport plus durables ». Cependant, il est nécessaire de définir ce que l'on entend par « plus durable » et de fixer des objectifs complémentaires en termes de réduction des besoins en déplacement. Réintroduire le chemin de fer de manière forte et structurer le territoire autour de cette épine dorsale nous paraît une option à intégrer dans le document.

#### 4. La dimension « santé »

Cette dimension n'est pas intégrée. Pourtant, les hôpitaux doivent contribuer à la structuration du territoire. Ils relèvent en outre de l'économie sociale et génèrent une importante valeur ajoutée pour l'économie wallonne. En particulier, la localisation de nouveaux hôpitaux devrait être planifiée en cohérence avec le projet de structure du territoire.

Le processus est en cours, l'enquête publique s'ouvrira au mois d'avril. Plus que jamais, soyons attentifs et contribuons à mettre en place les balises pour un territoire solidaire, inclusif, et précurseur face aux enjeux actuels et à venir.

Jean-Nicolas Burnotte

Ps : La position complète du MOC est disponible sur demande au 063/21.87.26

P. 1

Éditorial

P. 2-3

En bref dans nos organisations

P. 4-5

Faisons
connaissance
avec...
Anne Guillaume

P. 6-7-8

Dossier:

Table ronde
politique de la CSC
– Les exclus du
chômage et des
revenus d'insertion

## EN BREF DANS NOS ORGANISATIONS

## MIGRATIONS: VIVONS LA RENCONTRE (3º ÉDITION) — ARLON, FÉVRIER 2018

Durant tout le mois de février, plusieurs associations arlonaises et provinciales, dont le Ciep Luxembourg, s'unissent pour parler des migrations. Des spectacles, un ciné-débat, des contes, une rencontre littéraire, une expo... pour comprendre, se rencontrer, s'instruire, échanger, s'écouter, s'exprimer et enrichir sa réflexion.

Le programme complet est disponible sur www.maison-culture-arlon.be, onglet « actions »



Hélène Godard 063/24.58.52











## JOURNÉE D'ÉTUDE POLITIQUE — LOUVAIN—LA—NEUVE, LE 2 MARS 2018

#### « Agis, t'es du local! »

L'objectif de la journée est double : d'une part, lancer la campagne 2018, en reprenant quelques éléments « clés » de celle-ci (diffusion du film de campagne et des fiches thématiques); d'autre part, outiller les militants, animateurs et permanents du mouvement sur certains aspects et thématiques abordés par cette campagne. On évoquera entre autres les questions de la démocratie participative et ses enjeux actuels, en montrant quelques exemples

de participation citoyenne. Nous proposerons également une réflexion sur les intercommunales, leur fonctionnement, les enjeux soulevés par « l'affaire Publifin » et nous présenterons des exemples concrets, positifs pour « faire autrement » (gestion en partenariat de certains biens communs...). Ces propositions seront exposées aux représentants provinciaux des partis lors d'une table ronde politique.



Inscription directement sur notre site : http://www.ciep.be/form/21-formulaire-d-inscription-copy

## SEMAINE SOCIALE DU MOC — CHARLEROI, LES 12 ET 13 AVRIL 2018

La démocratie se veut un mode de décision s'accordant avec le point de vue d'une majorité dans le respect des minorités. Chez nous, cela s'incarne par l'élection d'un collectif de politiques représentatifs en dialogue avec la société civile organisée. Aujourd'hui, le désenchantement est là : nombreux sont les citoyens qui se mettent en retrait ; la complexité du monde ouvre l'espace de la décision à des technocrates non élus ; en contrepoint, les populismes font dans le simplisme et la démagogie ; l'interaction avec la société civile organisée est grippée. Toutes ces pathologies sont traversées par une même grande question : à quelles conditions les décisions de biens publics peuvent-elles être tout à la fois efficaces et légitimes ?

INFOS

MOC Arlon @ 063/21.87.33

⊠ ciep@mocluxembourg.be

Parmi les intervenants ayant déjà confirmé leur présence : Pierre Georis, Jean De Munck, Marie Peltier, Ugo Palheta, John Pitseys, Christian Laval, Christian Kunsch.

Le programme complet sera disponible prochainement.

## VOYAGE DÉCOUVERTES — LES 18 ET 19 MAI 2018



#### « Là où le changement a lieu »

Partir à la découverte d'endroits « où le changement a lieu », c'est ce que le Ciep propose aux citoyens et aux militants politiques de la province de Luxembourg. Ce voyage de deux jours est organisé dans le cadre d'une campagne de sensibilisation-

réflexion en vue des élections d'octobre prochain sur l'importance de l'agir local pour le changement global.

Transition énergétique, alimentation durable et locale, économie alternative, formation et éducation, cohésion sociale, participation citoyenne et démocratie locale... sont autant de leviers pour enclencher un changement global. Ce sont des chemins suivis par la ville de Loos-en-Gohelle, les « Territoires Zéro Chômeur de longue durée » de Lille, la Brasserie de la Lesse et « Rochefort en transition », notamment.

Ces initiatives pourront peut-être inspirer certaines de nos localités!

### **VENDREDI 18 MAI**

#### Loos-en-Gohelle

Une ancienne ville minière du Pas-de-Calais marquée par l'exploitation outrancière du charbon qui, sous l'impulsion de son maire, a fait le pari de la transition énergétique, économique et écologique. Une ville pilote du développement



durable et social, au modèle inclusif : les citoyens participent activement au changement.

### PROGRAMME

07h00 Départ en car d'Arlon (Maison de la Culture) 07h30 Arrêt à Libramont (Parking magasin DI)

#### 10h30 VISITE DE CD2E

Installée sur l'ancien site minier, l'association Création Développement Éco-Entreprises concourt à l'émergence et au développement des éco-activités sur le territoire.

- LumiWatt, plateforme de recherche en énergie solaire
- Réhafutur, projet d'éco-réhabilitation de l'habitat minier
- Théâtre de l'écoconstruction

#### 14h30 VISITE GUIDÉE DE LA VILLE

#### 17h30 RENCONTRE AVEC UNE ASSOCIATION LOCALE

20h00 Arrivée à l'hôtel et soirée libre

## PRIX DU SÉJOUR

100 euros / personne

#### Ce prix comprend:

- · Les trajets en car
- Les visites guidées et les entrées
- · Les repas du vendredi et du samedi midi
- Une nuitée à l'hôtel Ibis Styles Lille Centre Gare Beffroi \*\*\* en chambre twin (2 lits) avec le petit déjeuner du samedi matin. (Possibilité de chambre single avec un supplément de 20 euros)

## SAMEDI 19 MAI

#### Lille-Rochefort

#### **PROGRAMME**

## 09h00 TERRITOIRES ZÉRO CHÔMFIIR



Une zone où l'on propose directement des emplois à temps choisi, adaptés aux savoir-faire des chômeurs et en fonction des besoins du territoire. Ce projet lancé par ATD-Quart Monde en 2011 bouscule les préjugés vis-à-vis des chômeurs, de l'emploi, du travail...

#### COOPÉRATIVE DE LA LESSE 15h30

DE LA LESSE

BRASSERIE Une coopérative à finalité sociale qui participe à la relocalisation l'économie, à la création d'activités en

milieu rural et, last but not least, qui complète la gamme de bonnes bières déjà brassées dans notre pays!

#### ROCHEFORT EN TRANSITION 17h00



Une démarche de transition entamée par des citoyens rochefortois depuis plusieurs années.

19h00 Arrivée à Libramont 19h30 Arrivée à Arlon

## INSCRIPTIONS (AU PLUS TARD LE 16 AVRIL)

#### Thérèse Willot

Les inscriptions sont définitives après versement d'un acompte de 60 euros par personne sur le compte du CIEP

BE02-7965-5119-0340 avec mention de l'activité et le nom du ou des participants.

Pour toute annulation après le 27 avril, l'acompte ne sera pas remboursé. -3-

## FAISONS CONNAISSANCE AVEC ...

## ANNE GUILLAUME

## QUEL A ÉTÉ VOTRE PARCOURS AVANT D'ARRIVER À LA DIRECTION DU BABY SERVICE ?

J'ai terminé mes études d'assistante sociale à Liège en 1988. J'ai alors travaillé quelques mois dans une maison d'accueil pour enfants près de Marche. En décembre 1988, j'ai été engagée au Baby Service pour le secteur d'Athus-Aubange. Trente ans plus tard, je travaille toujours pour ce service. Ma maman faisait partie de Vie Féminine... J'ai donc été très tôt en contact

avec les valeurs du mouvement. J'ai ensuite été responsable de l'antenne de Libramont, de 1993 à 2007. Je participais de ce fait aux instances du MOC, ce qui m'a permis de comprendre davantage le fonctionnement et les valeurs de l'ensemble du mouvement. Je suis devenue directrice du service à l'automne 2017.



Directrice

Baby Service

du Luxembourg

Les accueillantes travaillent seules à leur domicile, ce qui n'est pas toujours simple à gérer pour les assistances sociales. Une secrétaire et une directrice accompagnent toute l'équipe.

#### QU'EST-CE QUE LE BABY SERVICE?

Le Baby service est un service d'accueillantes conventionné créé en 1977 par Vie féminine, le MOC et la Mutualité Chrétienne. À ce moment-là, la demande des familles pour que leurs enfants de 0 à 3 ans soient pris en charge était grandissante. En régions wallonne et bruxelloise, il existe une dizaine de services autonomes comme le nôtre, faisant partie de la Fédération maternelle et infantile de Vie Féminine (FSMI). En province de Luxembourg, le Service dispose de deux bureaux : Arlon et Libramont. Quatre-vingt accueillantes sont encadrées par 7 assistantes sociales réparties par secteurs géographiques sur 20 communes, principalement dans celles qui ne disposent pas de services communaux pour la petite enfance. Nous ne souhaitons pas entrer en concurrence avec des services existants. Chaque assistante sociale gère un secteur géographique et doit assumer plusieurs fonctions :

- Soutenir et contrôler les accueillantes ;
- Travailler sur le projet pédagogique du Service et des accueillantes ;
- Soutenir la parentalité, sur le plan pédagogique ou financier, s'il y a une demande ou un besoin;
- Recruter des accueillantes dans leur zone géographique ;
- · Assurer le suivi administratif des dossiers ;
- · Organiser la formation continue des accueillantes.

## L'Année 2017 A été riche en évènements marquants pour le Baby Service 1

Effectivement ! Au mois d'octobre dernier, nous avons fêté le 40e anniversaire de Baby service. Au cours de ces décennies, beaucoup de changements ont eu lieu dans notre manière de travailler, dans les relations avec les parents... Le contexte sociétal et le mode de fonctionnement des familles (monoparentalité, travail des parents à temps plein, isolement des familles...) ont fortement évolué. Nous avons dû nous adapter, nous remettre en questions afin de « suivre le mouvement ». L'autre évènement important a été le départ à la retraite d'Annette Calembert qui a fondé le service et l'a accompagné pendant 40 ans. J'ai repris sa fonction.

## EN 40 ANS, QUELS SONT LES CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS DANS LE MÉTIER D'ACCUEILLANTE ?

Il y a 30 ans, on les appelait « des gardiennes ». Il y avait moins de réflexion sur les pratiques professionnelles, moins de normes aussi. On travaillait surtout avec bon sens. Actuellement, nous sommes dans une société plus sécuritaire : il faut protéger l'enfant de tout. Les parents deviennent plus exigeants par rapport à cette sécurité ainsi que le système dans sa globalité. Cela a des conséquences sur le stress des accueillantes et sur la spontanéité de l'enfant.

### POUVEZ-VOUS NOUS DIRE QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DU SERVICE ?

Nous travaillons avec de petites structures, de petits groupes et ... à la maison. Bien souvent, les accueillantes recoivent les

enfants à leur domicile. Il nous semble important de proposer à l'enfant un milieu sécurisant affectivement. Cette sécurité se traduit par la présence du même adulte qui accompagne l'enfant. Il faut laisser l'enfant prendre son temps, avancer à son rythme. Nous essayons de donner à l'enfant l'espace nécessaire pour cet apprentissage.

Le service touche environ 500 familles à travers l'accueil des enfants.



QUELS SONT LES ENJEUX ACTUELS DU SERVICE ?

L'enjeu majeur est la reconnaissance du statut des accueillantes. On bataille depuis 30 ans pour ce statut...

À l'origine, les accueillantes étaient considérées comme des bénévoles. Il était sans doute « normal » que les femmes s'occupent de l'éducation des enfants. Elles n'étaient pas reconnues comme salariées et n'avaient donc aucun des avantages liés à ce statut (pension, chômage...). En 2003, nous avons obtenu un statut social avec faible couverture. Les accueillantes percevaient une indemnité de présences calculée sur les jours de présence des enfants. Cette indemnité pouvait

fortement varier : si l'enfant ne venait pas, l'accueillante n'avait aucune rentrée financière. Ce statut n'ouvrait pas le droit au chômage. La couverture assurance-maladie était déterminée en fonction du nombre de jours de travail prestés lors du trimestre précédant la maladie. Bref, ce statut ne permettait pas à ces femmes de s'assumer financièrement... Elles devaient avoir d'autres apports financiers pour subvenir à leurs besoins.

Depuis le 22 décembre 2017, le gouvernement de la Communauté française a donné son accord pour un statut salarié complet pour les accueillantes. Le gouvernement

souhaite mettre en oeuvre une phase (de) test de deux ans qui débutera en avril 2018. Sept « anciennes » accueillantes de notre Service (à confirmer) pourront rentrer dans ce statut-test. Ce statut exige que l'accueillante travaille à temps plein 5 jours par semaine avec dix heures d'ouverture par jour, afin de répondre au maximum aux demandes d'accueil des parents.

## « PORTRAIT D'ANNE GUILLAUME EN QUELQUES QUESTIONS »

#### • UN LIVRE QUI VOUS A INSPIRÉ

« Arbre, mon frère » de Cécile Bolly

Il s'agit d'un recueil de textes sur les arbres. Il apporte un autre regard sur notre rapport à la nature.

#### UN PERSONNAGE QUI VOUS INSPIRE

#### Nelson Mandela

Je suis impressionnée par ce personnage. Comment un homme peut-il accepter l'inacceptable, l'emprisonnement, pour défendre ses valeurs et ainsi donner un sens à sa vie ?

### UNE ACTUALITÉ MARQUANTE EN 2017

#### Les flux migratoires

Je me pose beaucoup de questions à ce propos en termes « d'humanité » : de quel droit ne peut-on pas accueillir ces personnes ? De quel droit a-t-on été piller leurs richesses... Ce sont des questions simplistes, mais qui dérangent ! Je suis également touchée par la souffrance et la pauvreté de certains pays. Quand on ne peut plus nourrir ses enfants, je comprends qu'on parte ailleurs avec l'espoir d'un avenir meilleur.

Toutes les nouvelles accueillantes ayant le diplôme requis rentreront directement dans ce statut de salariée. Il s'agit d'un enjeu important car, ces dernières années, on a assisté à une diminution du nombre d'accueillantes, notamment du fait de la précarité du statut. Nous espérons pouvoir engager de nouvelles accueillantes et ainsi redynamiser le service. Une note d'espoir pour toute l'équipe en ce début d'année!

Interview: Thérèse Willot



## LES EXCLUS DU CHOMAGE ET DES REVENUS D'INSERTION

Le 8 décembre dernier, la CSC Luxembourg et son service « Le Rebond » ont organisé une table ronde politique sur le thème des exclusions du chômage. Étaient invités les présidents provinciaux de 5 partis (MR, DéFi, Ecolo, PS et cdH) pour répondre aux questions nées du court-métrage « Exit Sally » et des débats qu'il a suscités en divers lieux. Imaginé par des jeunes exclus, ce film raconte leur histoire à travers le personnage de Sally, une jeune femme ballottée du Forem à l'Onem, d'offres d'emploi à des dossiers administratifs sans fin... Ce film a débouché sur des positions concrètes pour l'adaptation du plan d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Voici le résumé de ces revendications et des réponses que leur ont donné les politiques.



#### Petit rappel : qui sont les exclus du chômage et des revenus d'insertion ?

L'expression « exclus » recouvre trois catégories d'individus. Ce sont tout d'abord les personnes en fin de droits pour des allocations d'insertion. Les allocations de chômage sont illimitées. Mais pour y avoir droit, il faut prester un certain nombre de jours de travail dans un temps déterminé auprès d'un employeur. Si ce nombre de jours n'est pas atteint, les personnes peuvent bénéficier d'une allocation d'insertion pour une durée de 36 mois. Après ce délai, elles sont exclues du chômage. En deuxième lieu, ce sont aussi les personnes sanctionnées par le Forem par une exclusion définitive du chômage. Elles peuvent retrouver leurs droits après avoir presté un certain nombre de jours de travail auprès d'un employeur. Enfin, ce sont des personnes qui n'ont pas ouvert de droits : les jeunes de moins de 24 ans, les personnes d'origine étrangère... Parmi les exclus, on retrouve 2/3 de jeunes et 2/3 de femmes. En 2016-2017, pour l'ensemble de la province de Luxembourg, 160 personnes, affiliées à la CSC, ont été exclues.

## I. LA LIMITATION DES ALLOCATIONS D'INSERTION

La CSC demande la suppression totale de la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Êtes-vous d'accord ?

MR (Dominique Gillard – président du CPAS de La Roche-en-Ardenne et conseiller provincial): Mon parti est tout à fait contre. Pour rappel, cette limitation a été décidée à l'origine par Monica de Coninck (sp.a). Auparavant, ceux qui n'ont jamais cotisé à la Sécurité sociale avaient droit aux allocations pendant une période déterminée... Il n'y a pas de droits si on ne les a pas gagnés par soi-même. Tout le monde peut créer son emploi et il faut favoriser les indépendants. En Wallonie, il y a de l'emploi pour tous, mais l'enseignement n'est pas bon. Le niveau de lecture, par exemple, est dramatiquement bas...

**DéFi** (Jonathan Martin – président provincial et vice-président national - Libramont) : Oui. Il faut éviter les mesures linéaires et arbitraires qui créent l'injustice sociale. Elles ciblent principalement les femmes et les personnes ayant un niveau de qualification peu élevé. Les exclus du chômage se tournent vers les CPAS, sans le raz-de-marée annoncé. On est donc en droit de se demander où sont passées toutes ces personnes.

Écolo (Cécile Thibaut – sénatrice et secrétaire régionale - Étalle) : Non. L'horizon doit être porteur d'espoir et la solidarité doit rester juste.

PS (Philippe Courard – président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et président provincial - Hotton) : Mon parti est très mal à l'aise dans ce dossier. Six partis ont voté cette mesure. Les Flamands voulaient ce recul et c'était le prix à payer pour maintenir le gouvernement fédéral. L'impact est catastrophique. Les emplois sont trop peu nombreux et responsabiliser les demandeurs d'emploi dans ce contexte est inadmissible. On condamne des gens en détresse!

CdH (Elie Deblire – bourgmestre de Vielsalm et chef de groupe au conseil provincial): Pour les allocations d'insertion, tout n'est pas complètement noir! Il faut créer les moyens et les conditions d'accès à l'emploi, en prévoyant des aides au permis de conduire, en mettant sur pied des aides mobiles à l'emploi, comme à Vielsalm avec Mobijob. Il faut davantage d'accompagnement et donner la possibilité d'allonger le droit pour 12 mois si l'évaluation du Forem est positive.

## 2. LE CONTRÔLE DE LA RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI

La CSC demande la suppression des contrôles après deux évaluations positives. Le risque de sanction doit disparaître après ces deux évaluations positives. Êtes-vous d'accord ?



MR: Non. Il faut maintenir les contrôles.

**DéFi**: Non. S'il n'y a pas de contrôle, le demandeur d'emploi risque de se reposer sur ses lauriers. Il faut maintenir les contrôles, mais en les rendant davantage humains. À Bruxelles, on a droit à un recours administratif après 3 contrôles négatifs. Le contrôle et l'accompagnement sont plus importants que la sanction.

Écolo: Nous sommes d'accord avec la CSC.

PS: Oui. Il faut mettre ces moyens dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Le PS a déposé deux propositions de loi allant dans ce sens. La « Garantie Jeunesse » propose à chaque jeune âgé de moins de 25 ans une « solution », soit un emploi, soit un stage, soit une formation, dans les 4 mois qui suivent son inscription comme demandeur d'emploi. Nous souhaitons également créer une « Garantie d'emploi pour tous » : toute personne doit se voir proposer une solution dans un délai de 6 mois après son inscription à un service public d'emploi.

CdH: Oui, mais il faut les modifier.

## 3. L'INDIVIDUALISATION DES DROITS EN SÉCURITÉ SOCIALE ET AIDE SOCIALE

Aujourd'hui, les droits qu'offre la Sécurité sociale dépendent de la situation familiale et donc des choix de vie de tout un chacun. Certaines personnes bénéficient de prestations sans jamais avoir cotisé, d'autres de droits diminués alors qu'elles ont cotisé toute leur vie. La CSC souhaite l'individualisation des droits en sécurité sociale et aide sociale qui supprime ces injustices et assure l'autonomie économique et financière de toutes et tous. Êtes-vous d'accord ?

DéFi : Oui. Il s'agit de l'une des priorités de notre programme. On ne peut être sanctionné pour un choix de vie. L'individualisation des droits permettrait de supprimer les contrôles et dans la foulée de récupérer des moyens pour se recentrer sur l'accompagnement et privilégier le lien humain avec un seul référent.

Écolo: Oui, mon parti a déposé des textes dans ce sens, mais n'a pas trouvé de majorité pour le suivre. Nous souhaitons supprimer la notion de ménage et revoir celle de quotient conjugal. Il faut inventer de nouvelles formes de solidarités, notamment du fait de l'allongement de la vie. Nous proposons notamment le revenu de base pour tous.

PS: Oui. La loi actuelle provoque des dégâts terribles, notamment pour les personnes handicapées. Il faut toutefois maintenir la pension de survie et un seul taux pour l'allocation d'aide sociale supérieure au seuil de pauvreté.

**CdH**: Mon parti ne trouve pas anormal que l'allocation soit liée à la situation familiale. S'il y a mariage, il y a par conséquent des contraintes.

## 4. L'ENGAGEMENT CHIFFRÉ D'EMBAUCHE POUR LES EMPLOYEURS

De nombreuses possibilités sont offertes aux employeurs pour obtenir des avantages salariaux (PFI, APE, MISIP, alternance...). La CSC souhaite un engagement chiffré d'embauche de la part des employeurs. Quels éléments contraignants acceptez-vous d'introduire dans les décrets d'aide à l'emploi ?

MR: La majeure partie des emplois sont créés par les PME et les indépendants, plutôt que par les grosses entreprises. Il faut fixer des règles d'embauche, mais sans décourager les entreprises. Le but du Tax shift est de créer de l'emploi et de rendre de l'argent principalement aux petits revenus. En trois ans, 176 000 emplois ont été créés.

DéFi: Les aides doivent être directement liées à l'embauche. Toutefois, le système des points APE manque de transparence. Nous saluons la mesure du MR concernant la diminution des cotisations sociales qui permet de pérenniser l'emploi ainsi créé.

Écolo: Mon parti étant exclu du groupe de travail, nous ne disposons pas d'informations détaillées concernant la réforme de l'aide à l'emploi. Nous supposons que cela avance dans le bon sens. Nous souhaitons disposer des engagements chiffrés en fonctions du CA réel. Nous sommes pour l'exonération des charges sur le premier emploi.

PS: La diminution des cotisations sociales des employeurs devrait être réservée à la création d'emplois, mais est souvent détournée par les actionnaires. Il faut vérifier l'effet positif de ces aides, sinon il faut les abroger et sanctionner s'il n'y a pas de créations d'emplois. Le risque avec ce type d'aides est de sous-financer la Sécurité sociale. Il faut trouver des solutions alternatives et cesser les modérations salariales qui touchent uniquement ceux qui ont moins de moyens. Il faut faire contribuer le Capital et la nouvelle technologie via une taxation. Le parti socialiste est particulièrement inquiet pour l'avenir des APE.

cdH: Les aides à l'emploi doivent être octroyées sans contraintes. Mais s'il n'y a pas d'embauches, les aides doivent être remboursées. Les asbl doivent elles aussi bénéficier de ces aides.

## 5. L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE FOREM DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES EXCLUS

Le service d'accompagnement du Forem est ouvert et accessible à tout demandeur d'emploi inscrit, indemnisé ou non. Nous constatons toutefois la difficulté d'obtenir un rendez -vous avec un(e) conseiller(ère) dans des délais raisonnables. Quels moyens proposez-vous pour augmenter les capacités d'un accompagnement de qualité au Forem ?

MR: La gestion du Forem laisse à désirer et doit être modifiée, avec ses 430 cadres alors qu'on a besoin d'accompagnateurs et avec ses 2,4 milliards d'euros de coûts. Cette réforme du Forem est prioritaire pour le MR.

DéFi : Il faut plus de moyens au Forem et des référents.

Ecolo: Il manque au moins 200 accompagnateurs, alors que de nombreux directeurs ont été engagés.

PS: Le Forem dispose de moins de moyens que le VDAB, son équivalent flamand. Il faut trouver des moyens supplémentaires en transférant les moyens du contrôle et de sanction vers l'augmentation de l'accompagnement pour lequel les effectifs sont largement insuffisants.

**cdH**: Les moyens disponibles pour assurer l'accompagnement des demandeurs d'emploi sont importants et il faut faire preuve de davantage de créativité.

## CONCLUSIONS DE BRUNO ANTOINE, SECRÉTAIRE FÉDÉRAL DE LA CSC LUXEMBOURG

Le débat a rapidement dérapé sur la notion de mérite, lorsqu'il a porté sur la suppression du contrôle et sur la limitation des allocations dans le temps! L'accompagnement est un accompagnement d'autorité avec une vision uniquement descendante. D'autres visions existent: dans les Territoires Zéro Chômeur de longue durée, le demandeur d'emploi est au centre du processus et construit lui-même son devenir avec les accompagnateurs. L'individualisation des droits est surtout vu sous l'angle de l'argent, mais pas sous celui du genre et de la place des femmes, alors qu'il s'agit d'une question fondamentale de démocratie.

Le monde du travail s'appauvrit, l'emploi augmente, mais pas le nombre d'heures prestées!

